

« Compte rendu du conseil municipal du lundi 27 mai 2019

Ordre du jour :

Approbation du PV du 09/04/2018

Madame Legrand souhaite que l'on apporte une petite modification. Lors des questions diverses il a été noté : « le local du foot « pourra » être prêté à l'association du cyclo club après travaux . Elle souhaiterait que la phase soit au conditionnel « pourrait », compte tenu de nouvelles demandes d'autres associations.

Monsieur le Maire demande que le conseil valide le fait d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Pour la rentrée des classes 2019/2020 Madame Quenault demande une nouvelle organisation de l'occupation des différents locaux des écoles.
- Autorisation d'émettre un titre à l'ordre de GRDF

Le conseil valide.

M. Leduc donne pouvoir à Madame Defruit

M. Selles donne pouvoir à Mme Renaud

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. Le Maire propose Madame Hénaux le conseil vote.

Adopté à l'unanimité

1-Délibération « GEMAPI »

M. le Maire donne parole à M. Mercieca qui informe le conseil municipal de la prise de compétence de la lutte contre le ruissellement des eaux et l'érosion des sols par la Communauté de Communes du Val de Somme adopté par le conseil de Communauté du 4 avril 2019 et donne lecture de la délibération N°38-20190404-8.8.5

Il est rappelé que le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de la Communauté de Communes, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Remarque : M. Ducrocq fait remarquer qu'il faut demander aux agriculteurs qu'ils respectent la marge des haies soit 3 mètres de chaque côté et que pour ceux qui ne respectent pas, des

sanctions doivent être prises, car il est important de respecter les biotopes. Les communes vont remettre aux normes et tout cela à un coût, il est donc normal d'être vigilant que tous respectent les normes.

M. Le Maire acte et comprend les propos de M. Ducrocq, mais le projet est porté par la Communauté de Communes c'est donc à eux de mettre en œuvre la réglementation.

Mme Defruit indique que même si c'est la Communauté de Communes qui prend la compétence cela n'empêche en rien la vigilance de la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le transfert de compétence.

Adopté à l'unanimité

2-Délibération plan de financement « sécurité dans la commune »

- Demande de subvention - projet Tesson.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mercieca afin de solliciter une subvention d'un montant de 113479 euros auprès du département au titre de la politique territoriale 2017-2020 – action n°9 : aménagement des espaces publics.

Suite à l'étude du cabinet Tesson, architecte paysagiste, le choix des chantiers paysagers et sécuritaires sont les suivants :

- La démolition d'une partie des bâtiments et l'aménagement des abords de la ferme située, 1 rue Hyppolite Noiret.
- Aménagement de la servitude lotissement du Marche.
- Ruelle du tour des haies.
- Création de 8 places de stationnements, rue Aristide Briand.
- Aménagement du « triangle » rue de Cachy – Chemin de Boves - rue Aristide Briand.

Cette subvention représente 25% du montant estimé des travaux proposés par le cabinet Tesson. Le cout total est de 453.915 euros.

Questions :

M. Estienne demande si la ruelle Tour des Haies va être éclairée ?

M. Mercieca répond que oui. Cela fait partie du projet de développement du lotissement le Marché, et il faut développer l'accès aux vélos, poussettes, marcheurs.

Mme Marchal fait remarquer qu'il y a des garages et donc risque que des voitures passent.

M. Cauvet demande si cela sera limité aux riverains ?

Mme Defruit précise que lors de la municipalité précédente un riverain a eu le droit de faire un garage au bout de cette ruelle, donc par équité il serait normal de ne pas le refuser aux autres riverains dans l'avenir.

M. Mercieca à l'aide du plan projeté reprecise l'emplacement exact de la voie douce et que, seul le début de la rue possède des garages, pour le bout il n'y a pas d'aménagement prévu pour le moment.

M. Cauvet demande pourquoi faire des places de parking en début de ruelle.

M. Mercieca précise que pour les places de parking mentionnées sur le projet nous devons revoir ce point en fonction des normes à respecter pour obtenir la subvention.

Mme Legrand alerte sur le fait qu'il est extrêmement difficile de stationner sur les rues Hippolyte Noiret et Roger Salengro et que cela permettrait de solutionner cette problématique.

M. Leboisine précise que cela permettrait aussi aux secours de pouvoir avoir un axe de retournement et ainsi faciliter leurs interventions.

M. Estienne et M. Cauvet craignent que le fait de proposer des places de parking nuisent à la circulation sur la voie douce.

M. Mercieca, Mme Defruit et M. Le Maire précise qu'en aucun cas cela sera une voie de circulation, que pour le moment rien n'est figé, et que la priorité est d'aménager pour les vélos et piétons.

M. Mercieca précise que les subventions départementales sont « au vert »

Mme Defruit explique que les subventions ne tiennent pas compte de l'achat de la ferme puisque celle-ci sera revendue, et que les 200 000 euros d'emprunt seront affectés en investissement.

Mme Renaud demande donc si elle aurait l'autorisation de faire un garage dans la ruelle parallèle à la Rue Aristide Briand car elle est riveraine.

M. Mercieca, M. Ducrocq et Mme Legrand s'accordent à dire que par souci d'équité cela serait possible, étant en début de rue, qu'un garage par riverain pourrai, être autorisé et pour le moment en début de ruelle car l'aménagement n'est pas prévu pour la fin de la ruelle.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

- Demande de subvention - projet Tesson (amendes de police).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mercieca afin de solliciter une subvention d'un montant de 136174 euros auprès du département au titre des amendes de police.

Cette demande de subvention d'un montant de 30% du montant estimé sera prise en compte sous réserve de validation du dossier technique par le service départemental de la sécurité routière.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

- Convention technique et financière - projet Tesson (amendes de police).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention technique et financière avec l'Agence routière autorisant la commune à réaliser les travaux sur le domaine public départemental après validation du projet technique.

Questions :

Mme Marchal : Quels sont les travaux prévus sur la départementale ?

M. Mercieca précise que pour le triangle de Cachy, et les autres travaux prévus dans le projet TESSON trois départementales sont concernées, il faut donc demander l'autorisation au département.

M. Cauvet soulève un point important qu'il faudra prendre en compte lors de l'aménagement du triangle et le sens unique sur deux rues : le passage des engins agricoles, car si on réduit le passage en faisant des places de parking sur une voie les engins risquent d'avoir des difficultés pour passer.

Mme Defruit et M. Mercieca assurent que cela sera pris en considération et que pour le moment lors des expertises cela n'a pas été relevées par l'expert, mais qu'ils seront vigilants.

M Leboisne précise qu'il en sera de même pour les poids lourds.

Mme Defruit informe que c'est pour cela qu'il a été demandé au département que les poids lourds ne puissent plus emprunter la route de Cachy, ils seront donc déviés par Villers Bretonneux lorsque la chaussée aura été remise en état.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

- Autorisation d'emprunt - projet Tesson.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer un emprunt de 20.000 euros pour la réalisation de ces travaux après démarches auprès des différents organismes financiers et aux meilleures conditions.

Adopté à l'unanimité

3- Délibération Subventions aux Associations

M Le Maire donne la parole à Mme Legrand

Madame Legrand propose au Conseil Municipal de voter chaque demande de subvention individuellement. Le Conseil acte.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver la répartition des subventions 2019 aux associations en ayant fait la demande en complétant le dossier fourni.

La commission des associations s'est réunie le vendredi 24 mai 2019 à 18h et a émis un avis favorable à la proposition de répartition suivante :

Club des Cheveux Blancs : 500€	Pour : tous	Contre : /	Abstention : /
Coopérative scolaire : 9000 €	Pour : tous	Contre : /	Abstention : /
USEP : 1000 €	Pour : tous	Contre : /	Abstention : /
ACPG-CATM : 350 €	Pour : tous	Contre : /	Abstention : /
La Persévérante : 300 €	Pour : tous	Contre : /	Abstention : /
La Boule Picarde : 300 €	Pour : tous	Contre : /	Abstention : /
Le Marais : 100 €	Pour : tous	Contre : /	Abstention : 2 (M. GRIMAL et M. MERCIÉCA)
Le Souvenir Français : 100 €	Pour : tous	Contre : /	Abstention : /
Le Cyclo Club du Val de Somme : 500 €	Pour : 17	Contre : /	Abstention : 1 (M. ESTIENNE)
L'ADMR : 500 €	Pour : tous	Contre : /	Abstention : /
Le Tennis Club de Fouilloy : 500 €	Pour : tous	Contre : /	Abstention : /
Le Molkky : 300 €	Pour : tous	Contre : /	Abstention : /

Les Restaurants du Cœur : 500 €

Mme Hénaux demande combien de familles sont aidées et s'étonne que le CCAS n'est pas été sollicité afin d'avoir une cohérence dans le parcours des familles aidées. Elle informe que la mise en place d'une aide alimentaire fait partie des missions du CCAS, et qu'elle va prendre contact rapidement avec le président des Restos du Cœur. Certains conseillers s'étonnent de la demande car l'association vit des collectes.

Pour : 9 M. BROCHOT, Me DEFUIT, Me LEGRAND, Me RENAUD, M. ESTIENNE, M. LEBOISNE, M. LEDUC, M. SELLES, M. DUCROCQ

Contre : 2 Me DUFLOT, Me HENAU

Abstention : 7 Me MARCHAL, Me RAYEZ, M. CAUVET, M. BOCQUET, M. GRIMAL, M. RONDOT, M. MERCIÉCA

Pour information, une subvention d'un montant de 369,40 €, soit 0,20€/habitant sera versée à la Maisonnée (délibération prise ultérieurement)

4 - Délibération rectificative dotations d'Etat

M. le Maire donne la parole à Madame Defruit

Elle demande au Conseil d'accepter la DDM rectificative afin de tenir compte des chiffres réels des dotations de l'Etat :

En recette :

+ 2990 au chapitre 74

- 786 au compte 7411

+359 au compte 74121

+3417 au compte 74127

+2990 en dépenses au 6188

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette demande de rectification.

Adopté à l'unanimité

5 - Délibération demandes admissions non –valeur

M. Le Maire demande au Conseil d'accepter la mise en non- valeur de deux petites créances de 13.20€ et 15€ pour lesquelles Mme Le Percepteur ne peut lancer de procédure de recouvrement plus importantes que celles qui ont été faites.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette demande

Adopté à l'unanimité

6 - Délibération rectificative taux taxes foncières bâties

M. le Maire demande au Conseil de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 25,61% en conformité avec le taux porté sur l'état 1259 (erreur de rédaction sur la délibération précédente).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette demande de rectification.

Adopté à l'unanimité

7- Délibération remboursement de frais déplacement à un personnel

M. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à rembourser à un Agent en congés de maladie 18,19€ correspondant aux frais de déplacements qu'elle a avancés pour se rendre chez un médecin à la demande du Comité Médical.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette demande de remboursement.

Adopté à l'unanimité

8 - Délibération cotisations MNT

Demande d'annulation de ce point du jour.

9 – Délibération don exceptionnel

M. Le Maire demande au Conseil de verser la somme de 80€ à Madame Anne Coupé pour la création de la maquette du panneau fixé à l'entrée de l'ALSH.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette demande de don

Adopté à l'unanimité

10 – Délibération encaissement chèque

M. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à encaisser le chèque d'un montant de 1872€ correspondant à un geste commercial de la société RISO.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette demande d'encaissement.

Adopté à l'unanimité

11 – Délibération redevance RODP

Redevance "RODP"

Monsieur le maire demande l'autorisation d'émettre un titre de recettes d'un montant de 394.39 € concernant la redevance d'occupation du domaine public communal (RODP) par les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019. Ce titre sera émis à GRDF. Pour information le linéaire à prendre en compte est de 6230 mètres.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette demande

Adopté à l'unanimité

12 – Délibération réorganisation des locaux des écoles

M. le Maire donne la parole à Madame Rayez Séverine qui souhaite l'avis du Conseil sur le problème suivant :

En date du 22 mai 2019 un mail émanant de Mme Quenault, directrice de l'école primaire et maternelle qui sont regroupées ensemble rue Thiers avec le centre de loisirs et une restauration à proximité des locaux.

Ce mail a pour objet la rentrée scolaire 2019, aussi, dans celui-ci elle expose que 8 enfants supplémentaires seraient prévus par rapport à l'effectif 2018 en maternelle, et que pour cette raison et que l'équipe enseignante a fait le choix de repartir les effectifs en 4 classes de maternelle et 5 classes de primaire au lieu de 3 et 6 actuelles.

Elle souhaite réintégrer la classe laissée libre suite à la fermeture d'une classe il y a plusieurs années, et laisser inoccupée la classe de primaire de Mme Beaujouan.

Les tables et chaises de cette classe ont été dans un premier temps monté au grenier situé au-dessus de l'alsh, pour ensuite être sur autorisation du maire en fonction, utilisées par l'alsh, dans le but de ne pas réinvestir dans du matériel adéquat et inutilisé suite à la fermeture définitive.

Sa demande engendrerait plusieurs facteurs que la commune ne peut satisfaire et réduirait à néant des investissements importants réalisés antérieurement par la commune en fonction des demandes des enseignants.

A savoir :

La classe de Mme Beaujouan située dans le premier bloc en partant du parking, celle-ci a été totalement rénovée au niveau du sol pour un montant de 5 062,80 euros hors main d'œuvre de pose (pose réalisée par nos employés communaux), Réfection de la cour de l'école pour un montant de 39 414,00 euros, maintenance (achat de nouvelles lampes environ 80 euros HT par an et par lampe des vidéos projecteurs, réparation de la console du tbi dont la valeur est d'environ 470 euros, une visite technique par an des TBI 148 euros sans interventions du technicien) et le TBI 2 668,80.

Soit 6 301 euros pour la classe et 1/3 de la cour soit 13 138 euros

De plus la municipalité au vu des mises à jour de la plateforme du TBI en constante évolution a pris la décision de changer les ordinateurs des enseignants pas assez puissants contre des ordinateurs portables de dernière génération, des i5 ssd pour 689 euros HT chacun.

L'équipe enseignante souhaite réinvestir la classe de maternelle inoccupée et rendre inoccupée la classe neuve de Mme Beaujouan or, il faudrait à ce jour réinvestir dans du mobilier car l'ancien a été dispersé comme déjà dit et les quelques tables et chaises au grenier ne conviendraient peut être pas (demande de changement des chaises par Mme Vatiez car les chaises roses s'écaillaient).

Cette demande n'entraînera pas de modification en nombre d'ATSEM, la municipalité ne peut se permettre d'embaucher une nouvelle personne supplémentaire et non obligatoire. Les investissements en mobilier ne sont pas prévus au budget et ne seraient pas réalisables.

Alors que maintenir la classe de GS dans la classe de Mme Beaujouan permettrait d'optimiser les investissements réalisés depuis 4 ans ½ et de permettre aux enfants d'accéder en primeur au TBI avec des modules maternels déjà présents sur la plateforme.

De partager la cour de récréation avec les CE2 et CE1. Et le plus de cette classe serait d'avoir les WC à disposition juste à côté de la classe.

Alors que les GS en surplus les années précédentes allaient en CP avec Mme Cany et partageaient la cour avec les CM1 et CM2 et les toilettes extérieures au bâtiment.

Le seul point positif du choix des enseignants se porteraient sur le regroupement des GS avec les 3 autres classes de maternelles.

Avec tous ces éléments nous vous demandons de vous prononcer et de prendre un avis sur cette demande.

Au vu des nombreuses questions et le manque d'informations, ce point ne sera pas délibéré une concertation avec l'équipe enseignante semble nécessaire afin d'agir au mieux pour tous.

Questions diverses

Mme Renaud demande si le souci d'éclairage va être résolu ?

Mme Defruit indique que l'information n'est remontée à la Mairie que ce jour et donc il a bien été pris en compte, et rappelle qu'il est important d'appeler la Mairie le plus tôt possible afin que le dysfonctionnement ne perdure pas.

Le désherbage : Les Fouilloysiens semblent ignorer qu'ils leur appartiennent de nettoyer leur trottoir et de le désherber. Me DEFRUIT précise qu'un rappel a été fait par une information dans la boîte aux lettres des personnes négligentes.

M. MOMY demande pourquoi certains massifs de fleurs ont été supprimés, M. RONDOT répond que c'est à cause de la diminution de la ligne budgétaire, Me DEFRUIT indique qu'en 2018, 7000€ avait été budgétisés, et que 7500€ ont été budgétisés pour 2019.

Informations : M. LEBOISNE, informé, signale que : le 1^{er} Septembre est prévu l'emménagement de la caserne des pompiers et que son inauguration aura lieu le 21 Septembre.

Fin du conseil 20h30


